

# Ville de Plombières-lès-Dijon

« Plombières-lès-Dijon, Station nature et de loisirs aux portes de la ville »

NOM - PRENOM -AC	GE DE(S) ENFANT(S)
	(Cadre réservé à l'administration) □ FICHES DE RENSEIGNEMENTS
	☐ FICHE(S) SANTE
	☐ AUTORISATION PARENTALE
	☐ INSCRIPTION RESTAURATION
	☐ INSCRIPTION PERISCOLAIRE
	☐ REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SIGNE
	□ NUMERO CAF :
	Enregistré le :/

### A retourner à :



ESPACE GERMAINE TILLION

3 rue du Château d'Eau

21370 PLOMBIERES LES DIJON

### **AVANT LE 11 JUILLET 2023**

Après cette date, les dossiers ne seront traités qu'à partir du 15 août 2023)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur le logiciel bl-enfance de Berger Levrault. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données en vous connectant sur votre portail famille à l'adresse suivante :

http://www.plombieres-les-dijon.fr

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Nom Prénom de l'enfant

### **IMPORTANT**

### LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

En cas d'impayés sur la période scolaire 2022-2023 et si aucune régularisation n'a été effectuée, votre enfant ne pourra être accueilli au sein du ou des service(s) périscolaire(s) et/ou extrascolaire pour l'année scolaire en cours.

	Date et lieu de naissance				
	Classe / instituteur				
Nombre	e de personnes composar	nt la famille* :	*mentions	obligatoires	
Situatio	on des parents : Mariés □	Vie maritale □ Se	éparés □		
	L <b>/</b> (Facturé) Prénom :				
	2:				
Tel. Dor	micile :	Tel. Portab	le :		
Profess	ion :	Tel. Profes	sionnel :		
Mail : _		Nom et ad	resse de l'employ	eur* :	
Parent2 NOM –	<b>2 /</b> Prénom : —————				
Adresse	2:				
Tel. Dor	micile :	Tel. Portab	le :		
Profess	ion :	Tel. Profes	sionnel :		
Mail : _		Nom et ad	resse de l'employ	eur* :	
	R(TRICE): NOM ET PRENO				
	micile :		table :		

2023/2024

Allocataire CAF : Numero	ou regime particulier (nom a preciser) :
OU, si vous n'avez pas de numéro CAF:	
La photocopie complète de la feuille d'impôts photocopies complètes des feuilles d'impôts).	s 2022 sur les revenus année 2021 (en union libre, joindre les 2
Assurance extrascolaire ou responsabilité civile *	k
Dénomination :	
Adresse :	
*Mentions obligatoires	

### **AUTORISATIONS PARENTALES**

### **AUTORISATION EN CAS D'URGENCE**

Je soussigné(e), responsable légal(e), autorise la direction de l'accueil de loisirs à contacter l'une des personnes citées ci-dessous en cas d'urgence.

#### PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'INDISPONIBILITE DES PARENTS

(Pensez à informer l'accueil du centre social pour tous changements relatifs à vos coordonnées ainsi que les personnes à rajouter en cours d'année)

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e)		, responsable léga	I(e) autorise :	
d'urgence, éventuel frais. OUI □ NON □ • Ma fille, mon fils, à i	llement sous anesthésie gé	nérale, suivant les prescrip	faire pratiquer les interventions des médecins, et ce à n	
En cas de fratrie, précise	r le prénom de l'enfant :			
Dès lors que l'enfant au	ura quitté la structure et ne	e sera plus placé sous la si	urveillance de l'accueil de loi	sirs
concerné, la responsabil	ité de la commune ne pourr	a être engagée en cas d'acc	cident ou de sinistre.	
<b>Accompagné</b> □ Da	ns ce cas préciser avec quel	les personnes <b>(impérativen</b>	<b>nent âgée de + de 13 ans)</b> , il (e	:lle)
est autorisé(e) à partir ( <b>l</b>	Jne pièce d'identité doit êt	re présentée) :		
*Mention obligatoire				
Nom	Prénom	Qualité	Téléphone	
	ERES-LES-DIJON à utiliser le on sur différents supports d'		non/mes enfant(s) dans le ca	dre
Revues municipa				
Journaux	Oui 🗆 Non 🛭			
Sites internet	Oui  Non			
actuellement et dans le futi		ste ne pretendre a aucune ii	ndemnité en argent ou en nat	ure
de certaines activité OUI □ NON □	pratiquer les diverses activies, un certificat médical de n n à véhiculer mon enfant lo	on-contre-indication pourr	balades, jeux extérieurs,). L a être demandé.	.ors
OUI 🗆 NON 🗆			ro du roprácontant lázal :	
		Signature obligator	re du représentant légal :	
Fait à				
Le				

### **FICHE SANTE 2023 – 2024**

### **UNE PAR ENFANT**

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles lors du temps d'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

NO	OM et PRENOM DE L'ENFANT :								
Per	rsonne à contacter en CAS D'URGENCE (Nom / tél) :								
No	om et adresse du MÉDECIN TRAITANT :								
Tél	éléphone : e-mail :								
	VACCINATIONS  (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)								
	Vaccinations Obligatoires  OUI  NON  Dates des derniers rappels (jour/mois/année)  Vaccins recommandés (jour/mois/a								
	Diphtérie						Hépatite B		
	Tétanos						Coqueluche		
	Poliomyélite						ROR		
	Ou DT polio						Pneumocoque		
	Ou Tétracoq						Méningocoque		
_									
	MALADIES CONTRACTEES								
	RUBEOLE	V	ARICELLE		ANGINES		OTITES	ROUGEOLE	
	□ oui □ non		oui 🗆 no	n	□ oui □ no	n	□ oui □ non	□ oui □ non	
	COQUELUCHE	0	REILLONS	<b>;</b>	SCARLATINE	<b>.</b>	RHUMATISME AI	GU ARTICULAIRE	
	□ oui □ non		oui 🗆 no	n	□ oui □ no	n	□ oui	□ non	

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

	PROBLEME MEDICAL OU ALLERGIQUE							
Asthme $\square$	oui 🗆 non		∕lédicamenteuse □ d	oui 🗆 non				
Alimentaire $\square$	oui 🗆 non		<b>Autres</b> □ oui □ non					
*Médicamen	nts administrés : V	oir article 4 du règle	nent intérieur.					
votre enfant pré voluant sur une lo	ésente un problèm ongue période (à l'	e d'allergie ou d'int	s aiguës), un Projet d'A	u de troubles de la santé Accueil Individualisé devra				
En cas de nécessité absolue de distribution de médicament à l'enfant sur les temps d'accueils péri et/ou extrascolaire, les parents doivent remettre une autorisation écrite. Seuls sont administrés les médicaments prescrits par un médecin et accompagnés d'une ordonnance précisant la posologie. L'ensemble doit être confié soit à Dorine JAMBU (Directrice du centre social) ou Céline DUPAS (Responsable service enfance).								
	doit être confié s	oit à Dorine JAMBU	Directrice du centre					
	doit être confié s	oit à Dorine JAMBU	Directrice du centre					
	te:	INFORMATIONS  □ non □ non	PORTANTES  xiste-t-il des contres ind	ications médicales pour la				
Votre enfant port Des lunettes Des prothèses au Des prothèses de	te:  doit être confié se e service enfance)  te:  ditives	INFORMATIONS  non non non	i oui lesquelles :	ications médicales pour la ivités ui				
Votre enfant port Des lunettes Des prothèses au Des prothèses de	te:	INFORMATIONS  non non non	i oui lesquelles :	ications médicales pour la ivités				

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

### **FICHE SANTE 2023 – 2024**

### **UNE PAR ENFANT**

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles lors du temps d'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

Nom et adresse du MÉDECIN TRAITANT :

Personne à contacter en CAS D'URGENCE (Nom / tél) :

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)							
Vaccinations Obligatoires	OUI	NON		Dates des rniers rappels r/mois/année)	Vac	ccins recommandés	Dates (jour/mois/année
Diphtérie						Hépatite B	
Tétanos						Coqueluche	
Poliomyélite						ROR	
Ou DT polio						Pneumocoque	
Ou Tétracoq						Méningocoque	
			MAI	LADIES CONTR	RACT	EES	
RUBEOLE	V	ARICELLE		ANGINES		OTITES	ROUGEOLE
□ oui □ non		oui 🗆 no	n	□ oui □ no	n	□ oui □ non	□ oui □ non
COQUELUCHE	0	REILLONS	;	SCARLATINE	<u> </u>	RHUMATISME AI	GU ARTICULAIRE

□ oui □ non

□ oui □ non

□ oui □ non

□ oui □ non

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

		PROBI	LEME MEDICA	L OU AL	LERGIQUE
Asthme	□ oui □ non			Médicar	menteuse 🗆 oui 🗆 non
Alimentaire	□ oui □ non			Autres	□ oui □ non
*Médica	ments administré	s : Voir a	article 4 du règle	ment int	érieur
otre enfant luant sur ui	t présente un pro	blème d' (à l'excli	'allergie ou d'int usion des malad	olérance es aiguës	SANTE ET LA CONDUITE A TENIR alimentaire, ou de troubles de la santé s), un Projet d'Accueil Individualisé devra
Fn cas de	nácessitá absolu	ıe de dic	tribution de mé	dicament	à l'enfant sur les temps d'accueils péri
et/ou ext médicam L'ensemb	trascolaire, les pa nents prescrits pa	rents do r un méd fié soit à	ivent remettre u decin et accomp	ne autori agnés d'u J (Directr	à l'enfant sur les temps d'accueils péri isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons	trascolaire, les pa lents prescrits pa ple doit être con sable service enfa	rents do r un méd fié soit à	ivent remettre u decin et accomp à Dorine JAMBL	ne autori agnés d'u J (Directr	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS ORTANTES
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être con sable service enfa	rents do r un mé fié soit à nce).	ivent remettre u decin et accomp à Dorine JAMBL	ne autori agnés d'u J (Directr	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons Votre en Des lune	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être conf sable service enfa nfant porte :	rents do r un méd fié soit à nce).	ivent remettre u decin et accomp à Dorine JAMBU	ne autori agnés d'u J (Directr NS IMP Exist prati	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS  ORTANTES  e-t-il des contres indications médicales pour la que de certaines activités  □ oui □ non
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons Votre en Des lune Des prot	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être con sable service enfa	rents do r un méd fié soit à nce).	ivent remettre udecin et accomp à Dorine JAMBU  INFORMATIO  non non	ne autori agnés d'u J (Directr NS IMP Exist prati	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. ice du centre social) ou Céline DUPAS  ORTANTES  e-t-il des contres indications médicales pour la que de certaines activités
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons Votre en Des lune Des prot	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être cons sable service enfa fant porte : ttes hèses auditives	rents do r un méd fié soit à nce).	ivent remettre udecin et accomp à Dorine JAMBU  INFORMATIO  non non	ne autori agnés d'u J (Directr NS IMP Exist prati	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS  ORTANTES  e-t-il des contres indications médicales pour la que de certaines activités  □ oui □ non  ii lesquelles :
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons Votre en Des lune Des prot	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être cons sable service enfa fant porte : ttes hèses auditives	rents do r un méd fié soit à nce).	ivent remettre udecin et accomp à Dorine JAMBU  INFORMATIO  non non	ne autori agnés d'u J (Directr NS IMP Exist prati	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS  ORTANTES  e-t-il des contres indications médicales pour la que de certaines activités  □ oui □ non  ii lesquelles :
et/ou ext médicam L'ensemb (Respons Votre en Des lune Des prot Des prot	trascolaire, les pa nents prescrits pa ple doit être cons sable service enfa fant porte : ttes hèses auditives	rents do r un méd fié soit à nce).	ivent remettre udecin et accomp à Dorine JAMBU  INFORMATIO  non non	ne autori agnés d'u J (Directr NS IMP Exist prati	isation écrite. Seuls sont administrés les une ordonnance précisant la posologie. rice du centre social) ou Céline DUPAS  ORTANTES  e-t-il des contres indications médicales pour la que de certaines activités  □ oui □ non  ii lesquelles :

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

NOM et PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

□ oui □ non

□ oui □ non

### **FICHE SANTE 2023 - 2024**

### **UNE PAR ENFANT**

Cette fiche permet de recueillir les informations lors du temps d'accueil de l'enfant. Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

Pei	rsonne à contacter e	n CAS D	'URGENCE	(Nor	m / tél) :					
No	m et adresse MÉDEO	CIN TRAI	TANT :					_		
Ad	resse :						·····			
Té	léphone :		е	-mai	I:					
	VACCINATIONS  (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)									
	Vaccinations Obligatoires	OUI	NON	der	Dates des rniers rappels r/mois/année)		ccins recommandés	Dates (jour/mois/année)		
	Diphtérie						Hépatite B			
	Tétanos						Coqueluche			
	Poliomyélite						ROR			
	Ou DT polio						Pneumocoque			
	Ou Tétracoque						Méningocoque			
Í										
	MALADIES CONTRACTEES									
	RUBEOLE	V	ARICELLE		ANGINES		OTITES	ROUGEOLE		
	□ oui □ non		oui 🗆 non		□ oui □ no	n	□ oui □ non	□ oui □ non		
	COOUELUCHE	0	REILLONS		SCARLATINE		RHUMATISME AI	GU ARTICULAIRE		

□ oui □ non

□ oui □ non

	PROBLEIVIE IVIE	EDICAL OU ALLERGIQUE
chme □ oui □ non		Médicamenteuse □ oui □ non
mentaire 🗆 oui 🗆 non		Autres □ oui □ non
*Médicaments administr	és : Voir article 4 du	u règlement intérieur
nis en place entre la famill	e, la structure et un	maladies aiguës), un Projet d'Accueil Individualisé devra médecin.  de médicament à l'enfant sur les temps d'accueils péri ettre une autorisation écrite. Seuls sont administrés les
médicaments prescrits pa	ar un médecin et ac	ccompagnés d'une ordonnance précisant la posologie.
médicaments prescrits pa L'ensemble doit être con	ar un médecin et ac nfié soit à Dorine J ance).	
médicaments prescrits pa	ar un médecin et ac nfié soit à Dorine J ance).  INFORM  oui non oui non	ccompagnés d'une ordonnance précisant la posologie. IAMBU (Directrice du centre social) ou Céline DUPAS

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Fa

Le

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Semaine à 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

### **CHOIX DE L'INSCRIPTION**

Nom Prénom de		
l'enfant		
Classe et		
Instituteur		
Matin		
Soir		

### Les horaires d'accueil :

	Maternelle	Elémentaire		
Matin	7h30-8h40			
Soir	16h50 – 19h	16h40 - 19h		

<u>N.B.</u> : Les goûters sont à fournir par les parents, ils peuvent être fournis pour la semaine.

Attention: Ce choix est valable pour l'année scolaire en cours. Toute modification d'inscription à l'une des rubriques précédentes se fera par demande adressée par mail à d.coste@plombieres-les-dijon.fr, par téléphone au 03 80 41 54 46 ou via le portail famille. Merci de respecter les délais afin de traiter les demandes. Toutes modifications hors délai sera facturée.

	_		_
Enregistré	le	 / <i> </i>	<i>!</i>

### **RESERVATION DES REPAS**

Enfant 1	1 <sup>ère</sup> formule – Abonnement régulier
Nom prépage (anfant)	A partir du Jusqu'au
Nom, prénom (enfant) :	Pour toute l'année
Classe / instituteur :	Si les dates ne sont pas complétées, la date de rentrée scolaire sera indiquée par défaut, ainsi que la date de fin d'année scolaire.
INFORMATIONS DIVERSES	Duthura da fué accantation
Souhaitez-vous un repas sans porc ? oui $\square$	Rythme de fréquentation Cochez les jours
Souhaitez-vous un repas sans viande ? oui □	•
	Lundi 🗆 Mardi 🗆 Mercredi 🗆 Jeudi 🗆 Vendredi 🗆
Allergie alimentaire (PAI) oui □	<b>2</b> <sup>ème</sup> <b>formule</b> - Abonnement irrégulier
	Cochez la case
Enfant 2	1 <sup>ère</sup> formule – Abonnement régulier
Nom, prénom (enfant) :	A partir du Jusqu'au
	Si les dates ne sont pas complétées, la date de rentrée scolaire sera
Classe / instituteur :	indiquée par défaut, ainsi que la date de fin d'année scolaire.
INFORMATIONS DIVERSES	Rythme de fréquentation
Souhaitez-vous un repas sans porc? oui □	Cochez les jours
Souhaitez-vous un repas sans viande ? oui □	Lundi 🗆 Mardi 🗆 Mercredi 🗆 Jeudi 🗆 Vendredi 🗆
Allergie alimentaire (PAI) oui □	
	<b>2</b> <sup>ème</sup> <b>formule</b> - Abonnement irrégulier
	Cochez la case
Enfant 3	<b>1</b> <sup>ère</sup> <b>formule</b> – Abonnement régulier
Nom prépage (anfant)	A partir du Jusqu'au
Nom, prénom (enfant) :	Si les dates ne sont pas complétées, la date de rentrée scolaire sera
Classe / instituteur :	indiquée par défaut, ainsi que la date de fin d'année scolaire.
INFORMATIONS DIVERSES	Rythme de fréquentation
Souhaitez-vous un repas sans porc ? oui □	Cochez les jours
Souhaitez-vous un repas sans viande ? oui □	Lundi 🗆 Mardi 🗆 Mercredi 🗆 Jeudi 🗆 Vendredi 🗆
Allergie alimentaire (PAI) oui □	aòma f
	<b>2</b> ème <b>formule</b> - Abonnement irrégulier
	Cochez la case

Enregistré le ...../...../.....

# ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI Pour les 3/11 ans

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers remis par les parents à l'Espace Germaine Tillion.

#### **CHOIX DE L'INSCRIPTION**

Nom et Prénom Classe Instituteur	MATIN SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE ENTIERE AVEC REPAS	Sans Porc	P-A-I

N.B.: Les goûters sont à fournir par les parents

### Horaires de l'accueil périscolaire - mercredi :

- Matin sans repas : 7h30-12h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 12h)
- > ½ journée avec repas : 12h-18h30 (accueil à 11h45 et à partir de 17h)
- > Journée entière avec repas : 7h30 18h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 17h)

Attention: Ce choix est valable pour l'année scolaire en cours. Toute modification d'inscription à l'une des rubriques précédentes se fera par demande adressée par mail à d.coste@plombieres-les-dijon.fr, par téléphone au 03 80 41 54 46 ou via le portail famille. Merci de respecter les délais afin de traiter les demandes. Toutes modifications hors délai sera facturée.

	Enregistré le	/	<i>!</i>	<b>/</b>
--	---------------	---	----------	----------

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

# ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE **DES INFORMATIONS DU DOSSIER**

fiches d'ir	signé(e), responsable légal(e), atteste avoir pris con l'informations, des modalités de fonctionnement du service de la restauration scol ment inhérent aux activités périscolaires de la commune.	
	uments comprennent les horaires des différents services proposés, ainsi que le és d'inscription ou de résiliation en cours d'année.	s tarifs et les
Fait à :	ı:	
Le :		
	Signature obligatoire du représentant légal précédée de la mention : « Lu et approuvé » :	

### **A CONSERVER**

### **INFORMATION PERISCOLAIRE**

### Modalités de fonctionnement Périscolaire : (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Sur inscription à l'Espace Germaine Tillion, l'accueil de l'enfant est possible dans la limite des places disponibles.

Ce service fonctionne à l'accueil périscolaire, 5 rue du Château d'Eau (03.80.45.16.89) les jours de classe ou lors de la mise en place du service minimum.

Les personnes ayant quitté Plombières-les-Dijon durant l'année scolaire en cours et dont les enfants restent scolarisées dans les écoles de la commune bénéficieront du tarif résidant Plombièrois jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### Heures d'ouverture :

#### Matin:

- Pour les enfants de l'élémentaire l'accueil se fait à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 puis accompagnement par les animateurs lors du trajet vers l'école.
- ▶ Pour les enfants de maternelle, l'accueil se fait à partir de 7h30 jusqu'à 8 h30.

#### Soir:

- Maternelles : accueil à partir de 16h50 jusqu'à 19h au périscolaire
- Elémentaire : accueil à partir de 16h40 jusqu'à 16h50 devant l'école puis accompagnement par les animateurs lors du trajet vers l'accueil du périscolaire, suivi d'un accueil de 17h à 19h
- Les goûters sont à fournir par les parents, ils peuvent être fournis pour la semaine.

Attention: Ce choix est valable pour l'année scolaire en cours. Toute modification d'inscription à l'une des rubriques précédentes se fera par demande adressée par mail à d.coste@plombieres-les-dijon.fr, par téléphone au 03 80 41 54 46 ou via le portail famille. Merci de respecter les délais afin de traiter les demandes. Toutes modifications hors délai sera facturée

### **A CONSERVER**

### Modalités de fonctionnement Périscolaire du mercredi :

Ce service est mis en place dans le cadre de la semaine à 4 jours d'école et du plan mercredi.

Ce temps d'activités périscolaires est proposé sur inscription uniquement et pour l'année scolaire par retour de ce dossier à l'Espace Germaine Tillion.

L'accueil se fera au périscolaire, 5 rue du château d'eau, 21370 Plombières-Les-Dijon

### Horaires de l'accueil périscolaire - mercredi :

- Matin sans repas : 7h30-12h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 12h)
- ½ journée avec repas : 12h-18h30 (accueil à 11h45 et à partir de 17h)
- Journée entière avec repas : 7h30 18h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 17h)
- Les goûters sont à fournir par les parents.

Attention: Ce choix est valable pour l'année scolaire en cours. Toute modification d'inscription à l'une des rubriques précédentes se fera par demande adressée par mail à d.coste@plombieres-les-dijon.fr, ou via le portail famille. Merci de respecter les délais afin de traiter les demandes. Toutes modifications hors délai sera facturée

### **A CONSERVER**

### SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

#### Modalités de fonctionnement

L'inscription est obligatoire selon la procédure indiquée ci-dessous.

L'accueil de l'enfant est possible dans LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

Ce service fonctionne à l'Espace Germaine Tillion, 3 rue du Château d'Eau les jours de classe, les mercredis, ou lors de la mise en place du service minimum.

<u>Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérance alimentaire</u> évoluant sur une longue période, à l'exclusion des maladies aiguës, ont la possibilité de prendre un panier repas fourni par la famille. A ce titre, il convient de constituer un projet d'accueil individualisé (PAI). Pour tout renseignement, veuillez contacter le médecin scolaire, et de prévenir la direction de l'Espace Germaine TILLION 03.80.41.54.46.

#### Inscriptions et annulations des repas :

1ère formule: abonnement régulier à l'année

**2**<sup>ème</sup> **formule** : abonnement irrégulier - votre enfant mangera selon la fréquence de votre choix, et les inscriptions se feront (sous réserve de places disponibles) :

- ✓ Par téléphone (répondeur) au 03.80.41.54.46
- ✓ Par le portail famille 48h avant la date de l'inscription ou annulation : Afin d'obtenir un code d'accès, un code vous sera adressé en début d'année par mail.
- ✓ Par mail : d.coste@plombieres-les-dijon.fr
- ✓ A l'accueil du centre social Germaine Tillion

#### Au plus tard:

- le lundi avant 9h30 pour le mardi midi
- le mardi avant 9h30 pour le mercredi midi
- le mercredi avant 9h30 pour le jeudi midi
- le jeudi avant 9h30 pour le vendredi midi
- le vendredi avant 9h30 pour le lundi midi

#### **IMPORTANT!**

- Absence de l'enfant : Le repas doit être annulé au plus tard la veille avant 9H30, le cas échéant il sera facturé (même si l'enfant ne peut fréquenter l'école pour cause de grève ou si l'instituteur ou l'institutrice n'est pas présent(e)).
- Les annulations pour raisons médicales sont prises en considération et ne sont pas facturées à partir du deuxième jour de maladie, sous réserve qu'elles aient été signalées à l'Espace Germaine TILLION, par téléphone ou par mail, dès le premier jour d'absence.

• En cas d'imprévu et <u>à titre exceptionnel</u>, un enfant peut être accueilli sous condition de prévenir le secrétariat de l'Espace Germaine Tillion.

#### **A CONSERVER**

### **FICHE INFORMATIONS**

# ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOALIRE 3/11 ANS

#### Modalités de fonctionnement

#### **L'inscription**

L'inscription possible à la semaine (du lundi au vendredi) ou à la journée (sous réserve de places disponibles) restauration comprise. L'inscription est obligatoire (dossiers à retirer à l'Espace Germaine TILLION).

Elle se fait à l'Espace Germaine Tillion du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30. Pour chaque période de vacances une fiche d'inscription vous sera envoyée par mail avant l'ouverture de l'accueil.

Il vous sera possible de modifier l'inscription de votre enfant au plus tard dans un délai de 3 jours avant l'ouverture du centre de loisirs. Au-delà de cette échéance, l'inscription sera définitive.

#### L'organisation

En cas de retard, vous pouvez contacter l'accueil extrascolaire aux numéros suivants :

- Responsable service : 03 79 13 01 43 ou 07 60 78 81 36

ΟU

- 06 30 14 79 07Equipe d'animation : 03.80.45.16.89

#### Les périodes d'ouverture :

AUTOMNE	<u>NOËL</u>	HIVER	<u>PRINTEMPS</u>	<u>ETE</u>
1ere semaine	En fonction du	1ère semaine	1ère semaine	3 premières semaines ou
	calendrier 1			le mois complet en
	semaine			fonction du calendrier

#### **Heures d'ouverture :**

De 8h à 18h30 avec un accueil échelonné possible jusqu'à 9h, et possibilité de départ à partir de 17h. Un complément d'informations vous sera communiqué sur les programmes d'activités concernant les accueils en 1/2 journée avec ou sans repas.

Merci de respecter les horaires

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur le logiciel bl-enfance de Berger Levrault. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données en vous connectant sur votre portail famille à l'adresse suivante http://www.plombieres-les-dijon.fr

### **A CONSERVER**

### Pour tous renseignements complémentaires

Contactez l'Espace Germaine TILLION au 03.80.41.54.46.

### **NUMEROS IMPORTANTS**

STRUCTURES	TELEPHONE	MAIL	HORAIRES D'OUVERTURE
Mairie	03.80.43.52.36	mairie@plombieres-les-dijon.fr	Lundi: 14H – 17H30 Mardi: 14H – 17H30 Mercredi: 9H – 12H30 Jeudi: 9H – 12H30 14H – 17H30 Vendredi : 9H – 12H30
Centre Social Espace Germaine TILLION	03.80.41.54.46	Agent d'accueil Dominique Coste  d.coste@plombieres-les-dijon.fr	Période scolaire : Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h Et de 14h à 17h30 Hors période scolaire : Du lundi au vendredi de 9h à 12h Et de 14h à 17h30
Service enfance	03.79.13.01.43 / 07.6078.81.36	Responsable Céline Dupas <u>c.dupas@plombieres-les-dijon.fr</u>	<u>Périscolaire</u> : Lundi, mardi jeudi et vendredi De 14 h à 19h <u>Extrascolaire</u> : Tous les jours de 8h à 18h30
Service enfance	03.79.13.01.43 / 07.6078.81.36	Equipe d'animation <u>c.dupas@plombieres-les-dijon.fr</u>	Périscolaire: Lundi, mardi jeudi et vendredi Matin: de 7h30 à 8h30. Soir: de 16h40 à 19h  Les mercredis: De 7h30 à 18h30  Extrascolaire: Tous les jours de 8h à 18h30